

“Il faut supprimer les jours d’absence injustifiés à l’école”

La députée MR Valérie De Bue interrogera la ministre Joëlle Milquet, qui se dit ouverte au débat. L’absentéisme scolaire en cause.

L’absentéisme scolaire est, à la lecture des derniers chiffres sortis en la matière, un vrai problème de société. Lors d’une question parlementaire sur ce sujet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre Milquet a confirmé quelques chiffres : *“En 2013-2014, il y a effectivement eu 14683 dossiers d’absentéisme scolaire qui ont été ouverts. Une augmentation de 1463 dossiers au total par rapport à 2012-2013”*.

Précisons que des dossiers sont ouverts lorsque les élèves dépassent le nombre de demi-jours d’absence sans justificatif autorisé par la législation. Un élève du primaire a droit à 9 demi-jours contre 20 demi-jours pour un élève du secondaire. Les règles sont plus contraignantes au niveau du primaire car à ce niveau, 8 786 dossiers ont été ouverts en 2013 contre 4 037 dans le secondaire. Certains parents profitent d’ailleurs de cette possibilité pour partir en vacances quelques jours avant la fin de l’année scolaire.

Lors de sa réponse en commission parlementaire, Joëlle Milquet –sans l’affirmer clairement– semblait prête à revoir le nombre de demi-jours octroyés aux élèves de l’enseignement secondaire. La piste évoquée dans l’entourage de la ministre ? Un alignement sur le nombre de

jours autorisés dans l’enseignement primaire. *“Certes, il faut autoriser certains jours d’absence non couverts par un certificat médical, par exemple pour raisons familiales, mais ces vingt demi-jours sont-ils nécessaires ?”*

C’est avec la volonté d’en savoir un peu plus sur les intentions de la ministre que la député francophone (MR) Valérie De Bue s’appête à réinterroger cette dernière cette semaine au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : *“Je souhaiterais pour ma part que l’on supprime purement et simplement ces 20 demi-jours”*, explique la députée, qui est même prête à déposer une proposition de décret allant dans ce sens.

“Ils restent parfois dans la nature sans que l’on sache où ils se trouvent.”

VALÉRIE DE BUE
Députée wallonne et de la
Fédération Wallonie-
Bruxelles (MR).

Une information insuffisante

Alors que Joëlle Milquet précisait au Parlement que *“dans le secondaire, la règle générale est de vingt demi-jours d’absence non motivés; au vingt-et-unième, l’élève perd sa qualité d’élève régulier. Depuis quelques années, les directeurs d’école ont la consigne d’agir de plus en plus tôt, comme dans le fondamental, et de prendre des mesures contraignantes à l’égard des absents : courrier recommandé adressé aux parents, intervention des CPMS. Peu d’établissements laissent les absences perdurer sans intervenir ou alerter les parents”*, Valérie De Bue considère que les parents ne sont pas toujours correctement informés des absences de leur enfant. *“Ils restent parfois dans la nature sans que l’on sache où ils se trouvent, c’est inquiétant”*, précise-t-elle.

Une revendication qui était, en fait, déjà défendue dans le programme électoral du MR lors de la dernière campagne.

S.Ta.